

Avis relatif aux participations

Nouveau barème des participations en vigueur le 1^{er} juillet 2024

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada (l'Équitable^{MD}) est heureuse d'annoncer que son conseil d'administration a approuvé un nouveau barème des participations pour la période visée du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

- Le taux d'intérêt* pris en compte dans le barème des participations changera. Il passera de 6,25 % à 6,40 % à compter du 1^{er} juillet 2024.
- Les autres facteurs utilisés pour décider du barème des participations resteront les mêmes.
- Le taux d'intérêt des contrats d'assurance vie entière avec participation (participations en dépôt) changera. Il passera de 2,25 % à 3,50 % à compter du 1^{er} juillet 2024.
- Le taux d'intérêt de la plupart des avances sur contrat demeurera à 6,50 %. Ce taux s'applique à toutes les avances sur contrat, nouvelles et existantes, et les avances automatiques de la prime. Il s'applique particulièrement aux contrats Équimax dont le numéro de contrat à 9 chiffres commence par 3 ou 8. Il se pourrait que les anciens contrats aient un taux sur avance différent, car ce dernier repose sur le taux d'intérêt préférentiel.

* Le taux d'intérêt du barème des participations (TIBP) n'est pas le même que le taux de rendement du compte des contrats avec participation. Le taux de rendement du compte des contrats avec participation représente le rendement des placements du compte des contrats avec participation au cours d'une année civile. Le TIBP lisse les mouvements à la hausse et à la baisse que subissent les résultats techniques du compte des contrats avec participation.

Les participations des titulaires de contrat devraient se situer à près de 140 millions de dollars du 1^{er} juillet 2024 jusqu'à la fin de juin 2025.

Comment détermine-t-on les participations?

Les primes payées vont dans le compte des contrats avec participation. Le compte des contrats avec participation sert à couvrir les prestations, les frais et les cotisations de la compagnie à son compte de surplus. Le reste est ensuite investi. Les prestations de décès et les rendements des placements réalisés sont les facteurs principaux qui ont une incidence sur le compte des contrats avec participation. Il est aussi influencé par les avances sur contrat, les contrats résiliés, les impôts et les frais. Chaque année, nous surveillons le rendement du compte des contrats avec participation. Nous tenons compte de la différence entre les résultats techniques hypothétiques et réels du compte. Toute différence peut avoir une influence positive ou négative sur les participations versées.

Les participations, comme leur rendement futur, ne sont pas garanties. Elles peuvent changer et être différentes selon le rendement des placements, le nombre de demandes de réclamation effectuées et d'autres facteurs. Les participations sont versées à la discrétion exclusive du conseil d'administration. Le montant de participation versé sera déterminé en fonction du barème des participations.

Lorsqu'une cliente ou qu'un client a souscrit son contrat d'assurance vie entière avec participation, une illustration lui a été fournie en fonction du barème des participations en vigueur à ce moment-là. Elle ne représentait pas une projection ni une estimation du rendement futur d'un contrat. Elle vise à vous montrer que le rendement repose sur les valeurs qui sont garanties et celles qui ne le sont pas.

Une illustration montre quel serait le rendement du contrat si le barème des participations demeurerait le même pendant la durée du contrat. L'illustration comprend également des exemples d'autres scénarios avec des barèmes des participations pouvant influencer les valeurs non garanties au titre du contrat. L'intention n'est pas de montrer le plus gros changement du barème des participations qui pourrait se produire pendant toute la durée de du contrat.

Pour en savoir davantage, veuillez visiter la [page des renseignements sur les participations](#) de l'Équitable sur notre site Web. Vous y trouverez des renseignements sur le barème des participations de 2024-2025 et la politique relative aux participations de l'Équitable.

Y aura-t-il des mises à jour des valeurs illustrées?

Nous mettrons à jour tous nos outils d'illustration d'ici le 8 juin 2024. La mise à jour comprendra le nouveau barème des participations qui entre en vigueur le 1er juin 2024. Après le 8 juin, vous pourrez accéder aux versions à jour des outils Illustrations en ligne Équimax, Système d'illustration des ventes de l'Équitable^{MD} sur votre ordinateur et Dialogue direct^{MC} sur notre site des conseillers, RéseauÉquitable^{MC}.

Notre système de proposition d'assurance en ligne, Propositiondirecte^{MD}, génère également une illustration dans le cadre du processus de proposition d'assurance Équimax. Cette illustration est fondée sur les renseignements saisis dans la proposition. Les valeurs illustrées dans le système Propositiondirecte seront mises à jour pour prendre en compte le nouveau barème des participations d'ici le 8 juin 2024.

Que signifie ce changement pour les clients titulaires d'un contrat d'assurance vie entière avec participation?

Toute participation reçue avant ce changement appartient à la cliente ou au client et ne sera touchée d'aucune façon.

Valeurs du contrat

Les valeurs de rachat garanties et la prestation de décès garantie ne sont pas touchées non plus par ce changement. Les valeurs garanties du contrat de la cliente ou du client continueront de s'accumuler. Pour en savoir davantage, veuillez consulter les pages de la section « Tableau des valeurs garanties » du contrat d'assurance du client.

Ce changement apporté au barème des participations aura une incidence sur les valeurs non garanties. En conséquence, les valeurs futures du contrat d'une illustration exécutée aujourd'hui peuvent être supérieures ou inférieures à ce qui a été montré au moment où la cliente ou le client a souscrit son contrat.

Comment ces renseignements seront-ils communiqués aux titulaires de contrat?

Les clients titulaires d'un contrat d'assurance vie entière avec participation recevront [un avis concernant le changement apporté au barème des participations](#) de notre part. Il sera joint à leur relevé d'assurance annuel. Une copie de cet avis est affichée à la page [renseignements sur les participations](#) sur notre site Web. Sur cette page, vous trouverez également de plus amples renseignements sur les participations que vous pouvez partager avec vos clients.

Les clients ayant un compte sur le site Accès à la clientèle de l'Équitable^{MD} recevront le relevé annuel, l'avis relatif au barème des participations et une illustration en vigueur (s'il y a lieu) dans leur boîte aux lettres électronique sécurisée. Les mêmes renseignements seront envoyés à votre boîte aux lettres électronique sécurisée sur le site RéseauÉquitable^{MC}.

Si les clients ont des questions, ils peuvent communiquer avec leur conseillère ou leur conseiller. Ils peuvent aussi communiquer avec le Service à la clientèle de l'assurance individuelle de l'Équitable^{MD} pour ce qui suit :

- des questions concernant le barème des participations de 2024-2025;
- une illustration indiquant les nouvelles valeurs de rachat et prestations de décès en fonction du barème des participations 2024-2025. Cela permettra de montrer que le barème des participations reste inchangé pendant la durée du contrat, mais le barème des participations est sous réserve de changement;
- une illustration indiquant un nouveau point de prélèvement des primes sur les participations en fonction du barème des participations 2024-2025; Cela permettra de montrer que le barème des participations reste inchangé pendant la durée du contrat, mais le barème des participations est sous réserve de changement;
- des précisions expliquant ce que le changement signifie pour leur contrat.

Comment puis-je aider les clients à en apprendre davantage sur les participations?

Vous trouverez une panoplie de ressources excellentes sur le site RéseauÉquitable qui sauront aider les clients. D'autres ressources, également à votre disposition, décrivent la façon dont le barème des participations influence un contrat d'assurance avec participation.



Comprendre l'assurance vie entière avec participation (n° 1038FR)

Ce guide du client contient des renseignements sur les facteurs financiers clés, notamment la gestion, le rendement et la solidité du compte des contrats avec participation de l'Équitable. Il fournit une explication de la façon dont les participations fonctionnent et qu'elles influencent le contrat.



Votre guide Équimax (n° 1129FR)

Ce guide du client traite du produit Équimax. Il explore les options et les caractéristiques, le fonctionnement des contrats avec participation et les avantages de choisir l'assurance vie entière.

Pour consulter ces guides et obtenir de plus amples renseignements, veuillez visiter la page du matériel de marketing sur le RéseauÉquitable, sous Assurance vie entière

Vous avez besoin de plus amples renseignements?

Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec votre représentante ou représentant du Service aux conseillers de l'Équitable.

Téléphone : 1 800 668-4095

Ouest du Canada

(C.-B., Alb., Sask., Man.)

western-service@equitable.ca

Est du Canada

(Ont., Qc, N.-B., N.-É., Î.-P.-É., T.-N.-L.)

eastern-service@equitable.ca

Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 19 h 30 (HE)

^{MC} et ^{MD} indiquent respectivement une marque de commerce et une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.

L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada
1, chemin Westmount Nord, C.P. 1603, succursale Waterloo
Waterloo (Ontario) N2J 4C7 Tél. s. f. : 1 800 722-6615 equitable.ca/fr